

## Conditions d'admission en deuxième année de classe préparatoire à l'expertise-comptable –Lycée Honoré d'Urfé de Saint-Etienne

Contrairement aux candidatures pour une admission en Première année, les candidatures pour une admission directe en Deuxième année ne sont pas effectuées sur le site [parcoursup.fr](http://parcoursup.fr).

Les **dossiers de candidature** sont donc constitués **uniquement de documents réunis et envoyés par les candidats** indépendamment du site [parcoursup.fr](http://parcoursup.fr).

**Recrutement pour la rentrée de septembre** : la date limite de dépôt des candidatures pour une admission directe en 2ème année est fixée à fin mai. Les résultats de la commission de recrutement direct seront envoyés par courriel aux candidats au plus tard le 15 juin. Les candidats auront jusqu'au **30 juin** pour renvoyer par la Poste le dossier d'inscription complété.

Le dossier de candidature comprendra les éléments suivants :

- une lettre de motivation, avec l'indication d'un numéro de téléphone et d'une adresse e-mail ;
- un CV ;
- les bulletins des classes de BTS, y compris le bulletin du 2ème semestre de 2ème année ;
- les bulletins trimestriels de la classe de Terminale-le relevé des notes obtenues au baccalauréat-le cas échéant, le relevé des notes obtenues aux épreuves de BTS ainsi qu'aux UE du DCG ;
- tout autre élément jugé utile par le candidat pour valoriser sa candidature.

Ce dossier doit être envoyé à l'adresse suivante :

Par <b>courrier postal</b>	Ou par <b>courriel</b>
Lycée Honoré d'Urfé à l'attention du secrétariat étudiants 1 impasse Le Chatelier BP 90259 42014 ST-ETIENNE cedex 2	<a href="mailto:secretariat-etudiants.0420042t@ac-lyon.fr">secretariat-etudiants.0420042t@ac-lyon.fr</a>

Remarque importante concernant la scolarité en deuxième année : les titulaires d'un BTS CG disposent d'équivalences pour certaines UE du DCG.

Ils sont cependant invités à se présenter à toutes les UE, y compris celles pour lesquelles ils ont des équivalences, avec l'objectif d'obtenir des notes supérieures à 10. En cas d'échec à une UE, ils conservent le droit de faire valoir l'équivalence les années suivantes. Le risque est donc limité.

Dans tous les cas, quel que soit le diplôme de l'étudiant, tous les cours sont obligatoires, ce qui est cohérent avec le fait que la classe de DCG prépare à la poursuite d'études en DSCG.

Pour tout renseignement concernant cette classe préparatoire et les inscriptions dans cette classe (inscriptions en Première année ou inscriptions directes en Deuxième ou Troisième année) :

- [prepa-ec@laposte.net](mailto:prepa-ec@laposte.net)
- 04 77 57 38 58